



Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche

Le Président du CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE COQUELLES

PROCES VERBAL

PROCES-VERBAL du CCAS CCAS26-I en date
du 11 mai 2026 à 18H00 :

Point I – Emargement et secrétariat

Présidence : Michel Hamy, Maire et Président de droit du CCAS

Émargement et Secrétariat

Membres présents :

- Michel Hamy, président
- Françoise Dufossé
- Joëlle Caron
- Benjamin Douay
- Marie-Noëlle Huchon
- Sabine Roux
- Célia Goliot
- Annick Chrétien

Membres excusés : Isabelle Thibaut

Secrétaire de séance : M. le Directeur

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Point II – Ordre du jour

Ordre du Jour :

- Installation du Conseil d'Administration
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2026
- Subventions 2026
- Fixation des indemnités du Directeur du CCAS
- Organisation d'une sortie récréative pour les seniors

Point III - Procès-verbal précédent.

Sur la demande de Monsieur le Maire, les membres de l'Assemblée n'ont fait aucune remarque concernant le procès-verbal de la séance CCAS26-xx. Le procès-verbal est définitivement adopté.

Point IV - DELIB 1 :

1. Installation du Conseil d'Administration et élection du vice-président

Le Président rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'installer officiellement le nouveau Conseil d'Administration du CCAS.

Celui-ci est composé paritairement de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes représentant les catégories suivantes : les personnes âgées, le handicap, l'insertion/action social, la famille.

M. le Président indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection du vice-président.

Mme Dufossé est la seule candidate en lice.

Délibération n°1 : Le Conseil d'Administration prend acte de son installation officielle et de l'élection du vice-président.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

Point V - DELIB 2 :

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU)

Le Directeur présente le Compte Financier Unique de l'exercice précédent. Le CFU fusionne le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'ordonnateur pour une plus grande transparence.

Section de fonctionnement :

- Report 2024	76 585,99 €
- Dépenses	244 346,15 €
- Recettes	233 000,44 €
- Résultat global de clôture excédentaire	65 240,28 €

Délibération n°2 : Le Conseil d'Administration approuve le Compte Financier Unique tel que présenté.

Vote : Adoptée à l'unanimité (hors Président).

Point VI - DELIB 3 :

3. Vote de l'affectation des résultats 2025

Le Directeur présente l'affectation des résultats dont les chiffres reprennent ceux du CFU.

Délibération n°3 : Le Conseil d'Administration approuve l'affectation des résultats tel que présentée.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

Point VII - DELIB 4 :

4. Vote du Budget Primitif

Le directeur du CCAS présente les grandes lignes du Budget Primitif de l'année en cours. Ce budget intègre la subvention d'équilibre de 125 000 € versée par la commune 125 000 € et la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Dépenses clés prévues :

- Charges à caractère général (relations publiques...)
60 840,28 €
- Charges de personnel
2 000 €
- Autres charges de gestion courante (bons aux aînés, aides aux étudiants, subventions...)
128 500 €

Dépenses totales 191 340,28

Recettes clés :

- Participation de la commune
125 000 €
- Report du résultat 2025
65 240 €
- Participation sorties
1 000 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 191 340,28 €.

Mme HUCHON interroge M. le Directeur sur la présence d'une somme de 509 €. Cette somme correspond à la prise en charge par la ville du paiement de la cantine pour les familles nombreuses.

Délibération n°4 : Le Conseil d'Administration vote le Budget Primitif tel que présenté.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Point VIII - DELIB 5 :

5. Subventions ordinaires

Le président rappelle qu'il y a lieu d'examiner les demandes de subvention ordinaires de fonctionnement dont il a été saisi.

Dépenses prévues au profit de 8 associations : 6 600 €

Délibération n°5 : Le Conseil d'Administration vote les subventions tel que présentées.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Point IX – DELIB 6 :

6. Fixation des indemnités du Directeur du CCAS

Le Président expose la nécessité de renouveler l'indemnité de conseil et de gestion allouée au Directeur du CCAS, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Délibération n°6 : Le Conseil d'Administration valide le montant de l'indemnité proposé, inscrit au budget de l'exercice.

Vote : Adoptée à la majorité.

Point X – DELIB 7 :

7. Organisation d'une sortie récréative

Madame la vice-présidente présente le projet de sortie récréative à l'estaminet Palace le 28 mai.

Destination proposée : l'estaminet Palace à Les Attaques.

Date : 28 mai 2026

Budget et participation :

Le coût global estimé est de 3 139 €.

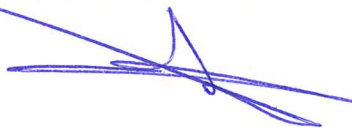
Une participation financière de 30 € par participant est demandée (25 € pour les bénéficiaires des minima sociaux), le reste étant pris en charge par le CCAS, environ 1 400 €

Délibération n°7 : Le Conseil d'Administration approuve le projet de sortie, les tarifs de participation et autorise le Président à signer les contrats avec les prestataires.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Directeur,
Secrétaire de séance :



Olivier DESFACHELLES.

Le Président du CCAS,



Michel HAMY.